

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09131882 du 29/02/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1236393	DU 12/02/24 ENLEVE AG. FIGEAC							
	Signé par OLIVIER							
425936.01	CROCHET TUILE CANAL GALVA 08/3 -5KG	4	U		26,56	106,24		
BON N° R1236402	DU 12/02/24 ENLEVE AG. FIGEAC							
	Signé par Olivier							
41399.01	SOUTUILE 230 FR 165/96 FLAMMEE NC	40	U		17,84	713,60		
	dont Eco-Contribution					(0,40)		
548583.02	SAPIN FRANCE CL2 63/ 75- 6,00	120	ML		2,98	357,60		
BON N° R1236502	DU 21/02/24 LIVRE AG. FIGEAC							
	Signé par LIVRE/CHANTIER							
V/REF: CHANTIER 2707 GENOT								
41399.01	SOUTUILE 230 FR 165/96 FLAMMEE NC	110	U		17,84	1.962,40		
	dont Eco-Contribution					(1,10)		
548583.02	SAPIN FRANCE CL2 63/ 75- 6,00	180	ML		2,98	536,40		
805490.01	CANALVIS BOIS TH8 6,5/130 G30 (100)	2	U		56,03	112,06		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		99,00	99,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(1,50)		
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i>								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
3.903,30	20,00% 780,66	4.683,96	31/03/24	Chèque	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.